



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le quatorze novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Collège des Communes			
Titulaires		Suppléants	
BERGEROU Laurent – Adjoint au Maire de LÉE	Présent	DELGUE Lucien – Maire d'ARMENDARITS	
BORDES Alexandre – Maire d'ARANCOU	Excusé – Pouvoir à Marie-Pierre BURRE-CASSOU	MASSONDO-BESSOUAT Laurence – Adjointe au Maire de BERGOUEY-VIELLENAVE	
BURRE-CASSOU Marie-Pierre – Maire de GUETHARY	Présente	BERGÉ Geneviève – Conseillère municipale déléguée de SAUVAGNON	
COSTEDOAT-DIU Fabienne – Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN	Présente	RODRIGUEZ Karine – Conseillère municipale de LONS	
ECHEVERRIA Philippe – Maire d'ARCANGUES		CARTER Robert – Maire de MAUCOR	
FOURNIER Jean-Louis – Maire d'ASCAIN	Excusé – Pouvoir à Pascal MORA	CLAVENAD Marie-Pierre – Conseillère municipale d'ASCAIN	Excusée
GAIRIN Marc – Maire de MOMY	Présent	TRUBESSET Nathalie – Adjointe au Maire d'ESCOUBES	
IRIGOIN Didier - Maire de BEGUIOS	Excusé	BILLERACH Jean-François – Maire de BERENX	Présent
LANNES Jean-Pierre – Maire de BOSDARROS	Excusé – Pouvoir à Jean-Yves COURREGES	PAINSET Amandine – Maire de BONNUT	
MORA Pascal – Maire de GELOS	Présent	GRAMMONTIN Nadia – Maire de CASTETNER	
PITRAU Maïté – Maire de TARDETS-SORHOLUS	Excusée – Pouvoir à Bertrand VERGEZ-PASCAL	BACHO Sauveur – Maire d'ARBERATS-SILLEGUE	Excusé
RHAUT Jean-Christophe – Maire d'ASSAT	Excusé – Pouvoir à Marc CANTON	MARQUE Christine – Adjointe au Maire d'ARESSY	Excusée
SARASOLA Jean – Maire de GURMENÇON	Excusé		
TARIOL Laurent – Conseiller municipal délégué d'HENDAYE	Présent	LOUGAROT Bernard – Maire de GOTEIN-LIBARRENX	
VERGEZ-PASCAL Bertrand – Maire de MONEIN	Présent	ARRIGAS Denise – Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE	
VIGNAU Hubert – Maire d'ANGAÏS	Présent	CAZET Michel – Maire de SAINT-ABIT	

Collège des Groupements de Collectivités			
ALTHAPÉ Lydie - Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BÉARN	Excusée	DUDRET Victor – Membre du bureau de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Présent
BARTHE Nadine - Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BÉARN DES GAVES		AURISSET Bernard – Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du HAUT BEARN	Présent
CALDERONI Jean-Louis – Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Présent	LANSALOT-MATRAS Francis – Vice-Président de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES	
CANTON Marc – Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY	Présent	LUCANTE Michel – Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY	
COURRÈGES Jean-Yves – Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN	Présent	DUZIDOU David – Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN	
INCHAUSPE Laurent – Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE		MARTIAL-ETCHEGORRY Nathalie – Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	
Représentants du Département			
ARRIBES André – Conseiller Départemental de PAU-3		SAINT-ESTEVEN Marc – Conseiller Départemental de NIVE-ADOUR	

Nombre de membres en exercice	23	Quorum	12
Nombre de présents et pouvoirs	14 + 5 pouvoirs	Votants	19

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était excusé.

Assistaient également à la réunion : M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint, Mme MOISAND, assistante de direction.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves COURREGES a été élu secrétaire de séance.

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Président indique au Comité syndical qu'une modification du budget est nécessaire.

Il s'agit de prévoir des crédits supplémentaires par rapport à ceux inscrits au budget primitif. Le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture a fait l'acquisition d'un véhicule en octobre 2025. Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour l'amortissement au prorata temporis de ce véhicule, soit 761,38 €.

Il propose donc à l'assemblée de modifier le budget en ce sens.

Le Comité Syndical, où l'exposé du Président et après avoir largement délibéré,

DECIDE de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
		281828 (040) - 01 : Autres matériels de tra	761,38
			761,38

FONCTIONNEMENT

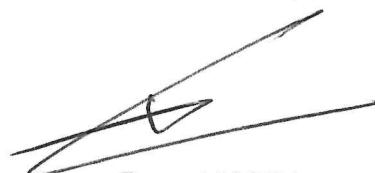
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	761,38		
	761,38		
Total Dépenses	761,38	Total Recettes	761,38

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire telle que présentée.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 17 décembre 2025

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS